

Triora, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs. Une commission composée de cinq Cardinaux et de quatre Prélats a été chargée de cet examen. Après avoir établi la validité des procès qui ont été faits précédemment, la Sacrée Congrégation se décidera s'il y a lieu de procéder à la déclaration du martyre, qui, dans les causes de ce genre, tient lieu de procédure ordinaire sur l'héroïcité des vertus. Le corps du Vénérable Jean de Triora est conservé à l'*Ara-Celi*.

* * *

Office du B. Névolon. — A la demande du Rme Père Général, le Souverain Pontife a accordé à tout l'Ordre la permission de faire l'office du B. Névolon, dont le culte s'est conservé jusqu'à nos jours dans le diocèse de *Paenza*. Ce Bienheureux né à *Paenza* était cordonnier de profession. Il mena tout d'abord une vie relâchée au grand scandale de ses concitoyens. Tombé gravement malade, il fut vivement impressionné par la crainte des jugements de Dieu et se mit à implorer avec larmes sa miséricorde. Le Seigneur exauça sa prière et lui rendit la santé. A peine convalescent, Névolon vend tout ce qu'il possède et en distribue le prix aux pauvres. Peu après mourut son épouse. Voulant réparer les scandales qu'il avait donnés dans sa jeunesse il revêtit publiquement l'habit du Tiers-Ordre de la Pénitence, et commence à mener une vie des plus austères. Jeûnes rigoureux, cilices, disciplines sanglantes : tel fut le moyen qu'il choisit pour expier ses fautes. La divine miséricorde, voulant prouver que les prières de l'humble Pénitent étaient exaucées, lui accorda le don des miracles. Après avoir accompli divers pèlerinages, il mourut à *Paenza*, en odeur de sainteté. Pie VII a approuvé son culte, et Léon XIII vient de l'étendre à tout l'Ordre des Frères Mineurs. Sa fête se célébrera le 28 Juillet, sous le rite simple.

* * *

Office de la Ste Famille. — Le Souverain Pontife qui a donné une nouvelle impulsion au culte de la Ste Famille, a approuvé ces jours-ci, l'office propre et la messe composés en son honneur. Il a fixé la fête au troisième dimanche après l'Epiphanie, pour tout les diocèses et ordres religieux qui en feront la demande.